

Québec, le 24 août 2022

Madame Nicole Champagne
Présidente
Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches
bretongregoire@cgocable.ca

Bonjour,

La présente fait suite à la demande que vous nous avez fait parvenir dans le cadre de la prochaine campagne électorale, concernant les enjeux qui touchent de près votre organisation.

Nous avons le plaisir de vous transmettre nos réponses qui, nous l'espérons, sauront répondre à vos interrogations.

Question : Dans le domaine de la santé, comment allez-vous faciliter l'élargissement du panier des soins à domicile? Il y a sur ce sujet un large consensus : les partenaires de Cap sur la dignité, le Conseil du patronat du Québec, etc.

Aucun gouvernement n'en a fait autant que celui de la CAQ pour renforcer les soins et services à domicile. Nous avons investi 2 G\$ au cours des quatre dernières années dans le programme de soins à domicile. Nous avons également bonifié de 86% le budget au soutien à domicile au cours des quatre dernières années. Sans compter les autres mesures et bonifications qui ont aussi été mises en place, notamment une hausse des crédits d'impôt. Consciente du souhait des personnes âgées de vieillir à la maison, la CAQ a également prévu des investissements supplémentaires dans son dernier budget. En 2026-2027, ces sommes atteindront près de 850 M\$ supplémentaires par année. Nous continuerons en ce sens.

Cependant, il faut s'assurer que l'argent soit investi au bon endroit. Nous avons mandaté la commissaire à la santé et au bien-être pour brosser un portrait des programmes et optimiser les pratiques en soins à domicile. Nous donnerons suite à ses recommandations, attendues en décembre 2023, de façon à offrir les services les plus efficaces possibles à la population afin de répondre aux besoins grandissants.

Question : Comment faire pour que les aînés en situation de pauvreté atteignent un revenu viable? La pandémie, l'inflation, la perte d'autonomie ont joué un rôle déterminant.

Nous avons bonifié les crédits d'impôt pour le maintien à domicile et versé une aide ponctuelle aux aînés afin de les aider à faire face au coût de la vie qui augmente. Le crédit d'impôt pour le maintien à domicile permet de payer des services comme entretien, ménage, lavage, afin de permettre aux aînés de rester à domicile le plus longtemps possible. On a aussi remis un montant de 500\$ à tous les Québécois gagnant moins de 100 000\$ afin de les aider à faire face à la hausse du coût de la vie, incluant les aînés. Le 29 août 2022, nous avons également annoncé que, si réélu, un gouvernement de la Coalition avenir Québec verserait à nouveau un montant ponctuel afin d'aider les Québécois à faire face à l'inflation.

Question : Comment redonner aux personnes aînées le goût de la participation sociale et de l'intégration à la société suite à la pandémie et son déconditionnement?

Notre gouvernement a préconisé différents programmes ciblés comme celui des Municipalités amies des aînés (MADA).

Avec ce programme, nous offrons de l'aide au milieu municipal pour soutenir ses efforts d'adaptation au vieillissement de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme.

À cela s'ajoute plusieurs programmes soient offerts soit par le biais d'organismes ou de projets spécifiques ou autres. Pensons par exemple aux Tables de concertation, aux programmes des travailleurs expérimentés, etc.

De notre avis, il faut continuer à soutenir ces divers programmes qui aident à redonner aux aînés du Québec le goût de la participation sociale et citoyenne.

Question : Comment soutenir l'amélioration du transport collectif, principalement en ruralité?

Le gouvernement de la Coalition Avenir Québec a accordé des montants historiques pour le développement du transport collectif en région. En un mandat, nous avons doublé les sommes disponibles pour les municipalités, en les faisant passer de 10,3 M\$ à 21,9 M\$ cette année. Dans deux ans, cette somme sera portée à 29M\$.

Nous sommes aussi conscients qu'il est nécessaire de répondre aux besoins particuliers des aînés des régions, afin de leur faciliter l'accès au transport collectif. À cette fin, nous

avons investi 900 000\$ pour soutenir les MRC qui ont des projets qui faciliteront l'accès au transport collectif pour nos aînés, en région. Un tel programme n'avait jamais été mis en place.

Question : Comment réduire l'âgisme dont ont été victimes les aînés avec la pandémie? Peut-on identifier des situations de discrimination ou de préjugés et apporter des correctifs?

Notre gouvernement a fait adopter la Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux.

Il s'agit d'une loi beaucoup plus musclée que la précédente. Elle couvre tout type de maltraitance, dont la maltraitance matérielle et financière.

Cette loi a été suivie d'un plan d'action pour contrer la maltraitance comprenant des investissements majeurs de 50 M\$.

Espérant le tout à votre convenance, veuillez agréer l'expression de nos considérations distinguées.

L'Équipe de la Coalition Avenir Québec